



Mairie  
1 Place Albert Roy - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

République Française

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### OBJET

Affaires budgétaires

Autorisation de  
programme/Crédits de  
paiement 2023

Le cinq avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Christophe DUTHEIL, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Delphine LAINÉ, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Véronique LEPRUN, Patrick CHARLES

**Procurations** : Guillaume FOUCHER à Jacky DONJON, Gilles GLAREY à Céline BORDIER, Mathilde GAZZA à Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Sarah COMMUNAL à Florence YSARD JACOB, Fabien GARCIA à Patrick CHARLES

**Absents excusés** : Virgile FIELBARD, Marcel TRANCHANT

Madame Emmanuelle ESCOFFIER ATES a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation  
29 mars 2023

Date d'affichage  
12 avril 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 27  
Exprimés : 27

Monsieur le Maire rappelle :

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1<sup>ère</sup> année, y compris des modalités de financement comme l'emprunt.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20230405-Del202333-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023



Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place cette procédure pour les trois programmes d'investissement suivants : Voie verte, travaux de voiries chemin des Chaudannes et rénovation bâtiment périscolaire comme suit :

#### PROJET VOIE VERTE

Projet	Opération	AP/TOTAL OPERATION TTC
Voie Verte	375 Voie verte	800 000 €

#### Dépenses prévisionnelles

CP/Crédits budgétaires	2023	2024
Dépenses prévisionnelles	100 000 €	700 000 €

#### Recettes prévisionnelles

CP/Crédits de paiement	2023	2024
FCTVA	16 400 €	114 800 €
Subvention attendues		
Etat - DETR	25 000 €	60 000 €
Etat - DSIL	30 000 €	70 000 €
CTS cœur de Savoie	19 500 €	45 500 €

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20230405-Del202333-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023



Mairie  
1 Place Albert Ray - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

### TRAVAUX VOIRIES CHEMIN DES CHAUDANNES

Projet	Opération	AP/TOTAL OPERATION TTC
Les Chaudannes	376 voiries Les Chaudannes	960 000 €

### Dépenses prévisionnelles

CP/Crédits budgétaires	2023	2024
Dépenses prévisionnelles	787 927,20 €	172 072,80 €

### Recettes prévisionnelles

CP/Crédits de paiement	2023	2024
FCTVA	129 220 €	28 200 €
Subvention attendues		
SIAE	20 000 €	
SDES		

### CONSTRUCTION DU BATIMENT PERISCOLAIRE MUTUALISE (maîtrise d'ouvrage communauté de Communes Cœur de Savoie)

Projet	Opération	AP/TOTAL OPERATION TTC
Rénovation bâtiment périscolaire	378 Bâtiment périscolaire	1 290 000 €

### Dépenses prévisionnelles

CP/Crédits budgétaires	2023	2024	2025	2026
Dépenses prévisionnelles (fonds de concours)	60 000 €	190 000 €	1 010 000 €	30 000 €

Contribution via le chapitre 204.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20230405-Del202333-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Mairie

1 Place Albert Roy - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette

Tel. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 73 25

E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com

[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,

**PRECISER** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur l'opération concernée.

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
27	0	0	0

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,  
Emmanuelle ESCOFFIER ATES



Le Maire,  
David ATES

